

Faut-il inscrire les déchets d'Apollo 11 au Patrimoine Mondial de l'Humanité ?

Depuis plusieurs années les chercheurs américains du Lunar Legacy Project mènent une campagne visant à inscrire le site atterrissage d'Apollo 11, la Mer de Tranquillité, au Patrimoine Mondial de l'Humanité. Il s'agit d'éviter que des objets de la mission soient revendus aux enchères ou sur des sites Internet comme e-bay. Les archéologues de l'espace ont récemment gagné une première bataille puisqu'ils ont obtenu de l'État de Californie qu'il classe les vestiges d'Apollo 11 au tableau de l'Office of Historic Preservation.

Outre les premières empreintes laissées par Neil Armstrong ou les traces atterrissage de la navette spatiale, les archéologues ont fait inscrire une centaine de déchets abandonnés par les astronautes. Lorsqu'ils ont quitté la Lune, le 21 juillet 1969 à 17h54, Buzz Aldrin et Neil Armstrong ont effet laissé derrière eux un grand nombre de débris. Ceux-ci inclus entre autre quatre containers d'urine et plusieurs sacs destinés à recevoir les résidus du mal de l'air. Beth O'Leary, anthropologue à l'Université du Nouveau-Mexique et co-fondatrice du Lunar Legacy Project, explique que les chercheurs ont établis une carte répertoriant l'emplacement de tous ces déchets. Selon elle, il est essentiel de préserver le site d'éventuels dommages causés par une future invasion touristique de la Lune. Philip Bethge, journaliste du Spiegel, remarque que le système solaire ressemble déjà à un vaste musée (poubelle ?) de l'espace. La planète Mars, par exemple, abrite un parc complet d'engins spatiaux, les fameux Rovers. Sur la Lune, les gardiens du patrimoine peuvent inscrire plus de 100 tonnes de ferraille et de plastique à leur catalogue. On peut notamment citer les débris de Luna 2 (Lunik 2 ou Objet 00114), la sonde soviétique qui s'est écrasée en 1959 à une vitesse de 12 000 km/heure, le premier engin spatial arrivé avec la mission Apollo 15 en 1971 (actuellement garé près de Hadley Groove) ou la balle de golf de l'astronaute américain Alan Shepard (envoyée à 300 mètre de distance le 6 février 1971).

Par

Publié sur Cafeduweb - Historizo le lundi 29 mars 2010

Consultable en ligne :

<http://historizo.cafeduweb.com/lire/11693-faut-il-inscrire-les-dechets-apollo-11-au-patrimoine-mondial-humanite.html>